

# AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

## PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a obtenu un Don de la Banque Africaine de Développement (Agissant en qualité d'Administrateur du Fonds Spécial de la Facilité Africaine de l'Eau) et un Don sur les ressources du Fonds spécial IPPF-NEPAD, en euros pour financer le Projet de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau de la CEEAC. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ces dons sera utilisée pour effectuer les paiements de fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet.
2. Le projet a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources en eau grâce à la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau et de contribuer au développement socio-économique, à la réduction de la pauvreté, à la préservation de l'environnement, à l'intégration économique, à la paix et la sécurité régionale grâce à la coopération à travers les projets d'infrastructures transfrontalières. Les activités du projet sont organisées en trois composantes:
  - Le renforcement des capacités ;
  - Le Plan d'Action régional de la GIRE;
  - La Gestion du projet
3. Les marchés financés par les dons seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les *Règles et Procédures pour l'acquisition de biens et travaux* en vigueur, et tous les fournisseurs/entrepreneurs répondant aux critères de provenance définis dans les Règles de procédures sont admis à soumissionner. Les consultants seront choisis conformément aux *Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants (édition mai 2008)*. Les dossiers d'appel d'offres seront disponibles à partir du mois d'Avril 2010 pour l'acquisition des travaux, biens et services. Les modes d'acquisition prévus pour les travaux, biens et services financés au moyen des dons sont indiqués ci-après :
  - a. **Biens** : L'acquisition (i) d'un véhicule de liaison, (ii) de Mobilier de bureau, de la base de données et du CDI et (iii) des Equipements informatique et bureautique de l'Unité de Démarrage et du Système d'Information sur l'Eau (SIE) se fera selon la procédure de Consultation des Fournisseurs.
  - b. **Services** :
    - (i) L'acquisition des services des consultants pour la réalisation des études du Plan d'action régional de GIRE se fera selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût,
    - (ii) Les acquisitions des services de consultants pour l'élaboration du Rapport régional sur le développement du secteur de l'eau, l'élaboration de l'étude institutionnelle, de

24 états des lieux et de 5 feuilles de route se feront selon la procédure de sélection basée sur la qualification des consultants (SQC).

**(iii)** L'acquisition des services d'un Assistant technique se fera selon la procédure de sélection de consultants individuels sur liste restreinte.

**(iv)** L'acquisition des services de consultants pour la réalisation de l'étude de faisabilité du système d'information pour la gestion des ressources en eau (SIE) selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût.

**(v)** L'acquisition des services de consultants pour la réalisation de l'étude des infrastructures hydrauliques transfrontalières se fera selon la procédure de sélection basée sur la qualification des consultants (SQC)

**c. Divers :** L'acquisition des ateliers d'opérationnalisation du projet et de formation aux règles de la BAD et de la Table ronde des bailleurs se fera selon la procédure de Consultation des Fournisseurs.

4. Les soumissionnaires intéressés et satisfaisant aux critères d'éligibilité peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante :

Secrétariat Général de la CEEAC

Haut de Gué Gué

BP 2112 Libreville

Gabon

Tél. : (241) 44 47 31

Fax : (241) 44 47 32

E-mail : [dawile\\_fr@yahoo.fr](mailto:dawile_fr@yahoo.fr) avec copie à [jlibebele@yahoo.fr](mailto:jlibebele@yahoo.fr)